Mis en ligne le 19 juin 2023,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20230615-14-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 15-06-2023
Publication le : 15-06-2023

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 9 juin 2023

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 21

Date de convocation : 2 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Damien VINCIGUERRA, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Clotilde BERTHIER, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Jean-François RIMET-MEILLE, Julie LADRET, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Stéphanie BESSET, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Monsieur Robert PASERO donnant pouvoir à Monsieur Gérald CANTOURNET.

Monsieur José CORREIA DOS SANTOS est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-9.1-097

Modification du périmètre scolaire

Madame l'Adjointe en charge de l'Education expose :

Au regard des projets immobiliers en cours et à venir, il y a lieu de rééquilibrer les effectifs du périmètre scolaire entre les secteurs de Tullins et de Fures, et ce à compter de la rentrée 2023.

Suite à une réunion avec les Directrices des écoles le 13 décembre 2022, le périmètre scolaire est modifié en partie et défini comme suit :

- **Secteur de Tullins** comprenant l'école maternelle Floréal et l'école élémentaire Lucile et Camille Desmoulins : rattachement de l'avenue Nelson Mandela – quartier du Salamot,
- **Secteur de Fures** : aucun changement. Le Domaine du parc, rue du Salamot, et le programme Phylae, boulevard Michel Perret, seront rattachés à ce secteur.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Maire n° 02-59 du 31 mai 2002 portant modification du périmètre scolaire,

.../...

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20230615-14-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 15-06-2023
Publication le : 15-06-2023

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'approuve** la modification du périmètre scolaire telle que présentée ci-dessus.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 13 juin 2023
Le Maire

